



Communiqué de Presse



Accès au site internet :

www.fo-metaux.com ou www.fo-metaux.org

ACCORD SUR LES SALAIRES MINIMA DANS LA BRANCHE DU FROID (Aéraulique)

La branche du Froid (Aéraulique) a négocié le 1^{er} février 2017 les minima pour l'année 2017.

Après un premier tour de table, la branche du SNEFCCA a proposé une augmentation de 0,6 % sur l'ensemble de la grille, proposition insuffisante pour FO.

Compte tenu de notre réaction, de l'insatisfaction exprimée par FO Métaux et après une longue suspension de séance, la délégation patronale est revenue en faisant une nouvelle proposition d'augmentation à 1,5 % jusqu'au coefficient 225 et ensuite 1% sur le reste de la grille jusqu'au coefficient 700.

Compte tenu de la conjoncture actuelle, FO Métaux signera cet accord qui revalorise les salaires minima des salariés de cette branche.

Paris, le 6 février 2017

Contact :

Nathalie CAPART 06 31 36 29 44

Secrétaire Fédérale en charge de la branche du Froid